Cofinancé par l'Union européenne

# PROGRAMME D'AIDE A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES DOCTORANTES ET DOCTORANTS

**APPEL À CANDIDATURES — CAMPAGNE 2027**

L'Université Toulouse Jean Jaurès propose une aide à la mobilité internationale aux doctorants et doctorantes inscrit·es à l'UT2J. La candidature est unique et centralisée : elle est déposée sur la plateforme MoveOn. Selon le type et la nature de la mobilité, le financement pourra relever d'Erasmus+ ou des fonds de la Commission recherche, sans conséquence sur le programme de la mobilité ou sur le contenu de la demande. La Commission Recherche et le Service des Relations internationales coordonnent de concert ce programme.

Les doctorants et doctorantes inscrit·es à l'UT2J peuvent également candidater au programme de financement Erasmus+ équivalent porté par l'Université de Toulouse. Le cas échéant, en cas de sélection dans les deux programmes, le candidat se verra attribuer une aide à la mobilité internationale d'un des deux programmes, les aides n'étant pas cumulables.

## 1. Le dispositif en un coup d'œil

| Question | Réponse |
|---|---|
| Qui peut candidater ? | Les doctorants et doctorantes inscrit·es à l'Université Toulouse Jean Jaurès. |
| Pour quelle période ? | Mobilités organisées du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027. |
| Comment candidater ? | Une candidature à déposer sur la plateforme MoveOn avec les identifiants ENT. |
| Quels types de mobilité ? | Les mobilités comme des stages, le suivi de cours (au sein d'universités avec lesquelles un accord de mobilité Erasmus doit être établi), la participation à des colloques, etc. |
| Quel financement ? | Selon la nature de la mobilité : fonds Erasmus+ ou fonds de la Commission recherche. |
| Dans quels pays ? | Voir en annexe les pays soumis à un avis préalable du Fonctionnaire Sécurité Défense. |

## 2. Ne pas éligibles au programme

- Les mobilités correspondant à un travail « ordinaire » de thèse.
- Les mobilités déjà effectuées au lancement du dispositif.
- Les mobilités dont le coût total demandé est inférieur à 500 €.
- Les mobilités pour venir en France.

**Priorité**

Les doctorants et doctorantes ayant déjà bénéficié d'une aide à la mobilité ne seront pas prioritaires.

# 3. Quels financements ?

## A. Financements sur fonds Erasmus+

Les mobilités liées à une participation à un colloque ne sont pas éligibles sur ces fonds. Une bourse d'aide à la mobilité Erasmus+ ne peut pas être cumulée avec un autre financement européen (fonds Horizon Europe, Interreg…).

| | Mobilité courte | Mobilité longue |
|---|---|---|
| Durée | 5 à 30 jours | 2 à 12 mois |
| Aide | Indemnités journalières versées au doctorant — voir taux applicables en annexe<br>Un complément financier forfaitaire « soutien pour l'inclusion » d'un montant de 100 ou 150 euros (selon la durée de la mobilité) peut être attribué pour des candidats en situation de handicap ou d'affection de longue durée. | Indemnités mensuelles versées au doctorant — voir taux applicables en annexe. Seuls les mois complets, par tranches de 30 jours, seront financés. Par exemple, si vous partez trois mois, mais la durée réelle est de 86 jours, vous recevrez uniquement une bourse de deux mois<br>Un complément financier forfaitaire « soutien pour l'inclusion » d'un montant de 250 euros peut être attribué pour des candidats en situation de handicap ou d'affection de longue durée. |
| Déplacement | Forfait voyage calculé selon la distance entre Toulouse et le lieu de la mobilité et le moyen de transport utilisé – voir taux applicables en annexe | Forfait voyage calculé selon la distance entre Toulouse et le lieu de la mobilité et le moyen de transport utilisé – voir taux applicables en annexe |

**À savoir sur le montant de la bourse**

La bourse sera calculée au plus près du budget présenté par le doctorant en prenant en compte les règles de financement du programme Erasmus+ (possibilité de financer partiellement la durée d'un séjour afin d'octroyer le montant le plus adapté au budget présenté).

## B. Financements sur fonds de la Commission recherche

**Mobilités éligibles :**

- Participation à des colloques internationaux, avec lettre d'acceptation ;
- Séjours dans un laboratoire ou une institution à l'étranger pour développer des coopérations ;
- Préparation d'un séjour postdoctoral

**Périmètre :** doctorants pour lesquels l'UT2J est tutelle principale de l'UR de rattachement ou employeur du directeur de thèse.

# 4. Préparer sa candidature

## Dépôt de candidature sur MoveOn

1. Se connecter sur le portail MoveOn avec ses identifiants ENT.
2. Compléter le formulaire en ligne et téléverser les documents suivants :

| Pièce à joindre | Précision |
|---|---|
| Budget prévisionnel | utiliser le modèle communiqué. |
| Avis signé de la direction de thèse | précisant l'apport de la mobilité pour le projet professionnel. |
| Attestation signée de la direction de l'unité de recherche | indiquant le montant de l'éventuelle contribution financière de l'unité à la mobilité. |
| Lettre d'invitation ou d'accueil, ou acceptation de la communication, ou tout autre document justificatif de la mobilité | |

**Si vous n'avez pas encore la pièce justificative**

Si la pièce justificative ne peut pas être fournie au moment du dépôt dans MoveOn, le/la doctorant·e peut tout de même candidater au dispositif, en joignant une lettre explicative en ce sens.

## Cas particuliers

- Si le/la doctorant·e souhaite effectuer deux mobilités, il devra compléter deux formulaires distincts.
- Les mobilités liées à une cotutelle (déplacement dans l'université d'inscription en cotutelle) sont admises.

# 5. Comment les candidatures sont-elles examinées ?

**Les candidatures sont examinées en commission d'examen.**

## Composition de la commission d'examen

- la/le Vice-Président·e UT2J en charge de la recherche ;
- la/le Vice-Président·e délégué aux relations européennes et internationales ;
- la/le responsable administrative du service des Relations internationales ;
- les directions des 3 Écoles doctorales ;
- 1 représentant·e doctorant·e par École doctorale ;
- au moins 5 élu·es à la Commission recherche, dont au moins 3 élus au titre des doctorants si possible.

**Les décisions sont présentées en Commission recherche.**

## 6. Que se passe-t-il si la candidature est retenue ?

| Source du financement | Mise en œuvre de l'aide |
|---|---|
| Fonds de la Commission recherche | L'aide octroyée par la Commission recherche est versée à l'unité de recherche à disposition du/de la doctorant·e. |
| Fonds Erasmus+ | Le service des Relations internationales prendra contact avec le/la doctorant·e et mettra en place avec lui/elle le versement d'une bourse. |

## 7. Diffusion de l'appel

**L'appel est diffusé :**

- par mail aux écoles doctorales ;
- aux unités de recherche (directions et secrétariats) ;
- aux élu·es de la Commission recherche (CR) ;
- relayé par le service des relations internationales ;
- et publié sur l'ENT.

## 8. A retenir

| Avant de candidater | Au moment du dépôt |
|---|---|
| ☐ Vérifier que la mobilité entre dans le dispositif et n'est pas un « terrain de thèse » ordinaire.<br>☐ Vérifier que la mobilité n'a pas déjà été effectuée au lancement du dispositif.<br>☐ Vérifier que le coût total est d'au moins 500 €.<br>☐ Vérifier qu'il s'agit d'une mobilité vers l'étranger et non d'une mobilité pour venir en France.<br>☐ Vérifier les pays soumis à un avis préalable du Fonctionnaire Sécurité Défense (voir annexe) avant d'envisager une candidature dans ces pays.<br>☐ Identifier le type de mobilité et le financement susceptible d'être mobilisé. | ☐ Se connecter à MoveOn avec ses identifiants ENT.<br>☐ Compléter le formulaire en ligne.<br>☐ Préparer le budget prévisionnel avec le modèle communiqué.<br>☐ Obtenir l'avis signé de la direction de thèse.<br>☐ Obtenir l'attestation signée de la direction de l'unité de recherche.<br>☐ Joindre la lettre d'invitation/d'accueil, l'acceptation de communication ou tout autre justificatif disponible. Si le justificatif n'est pas encore disponible, joindre une lettre explicative.<br>☐ En cas de deux mobilités, déposer deux formulaires distincts. |